

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 07-2025

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 20 heures, au Centre des Roches, situé au 505, chemin Sir-Lomer-Gouin à Deschambault-Grondines.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Rendre conforme l'ajout d'un logement supplémentaire à usage familial (bi-génération) à la résidence principale. Selon le paragraphe 3 de l'article 7.3.2.3 du règlement de zonage N°125-11, l'ajout d'un logement supplémentaire à usage familial ne doit pas nécessiter une modification à l'architecture extérieure du bâtiment. Or, en ce qui concerne le logement à être construit, ce dernier modifiera l'architecture de la maison afin d'y permettre la construction.
- Identification du site concerné : 132, Rue des Geais-Bleus
Deschambault-Grondines, Québec

Lot : 3 419 976
Zone : Ra-301

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 16^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025.

(Karine St-Arnaud)

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 septembre 2025 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

(Karine St-Arnaud)

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière